

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

5 février 2009

Compte rendu des Coprésidents
Réunion du Sous-comité du PPCR
27-28 janvier 2009

Coprésidents
Robin Davies, Australie
Sami Sofan, Yémen

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la séance

1. Les Coprésidents, M. Robin Davies (Australie) et M. Sami Sofan (Yémen), déclarent la séance ouverte.

Point 2 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour

2. Les participants à la réunion adoptent l'ordre du jour provisoire figurant dans le document PPCR/SC.2/1/Rev.1.

Point 3 de l'ordre du jour. Modèle de formulaire d'acceptation de l'invitation à participer aux programmes pilotes

3. Le Sous-comité examine et approuve le document PPCR/SC.2/3 intitulé *Country Acceptance of Offer to Participate in the PPCR*, sous réserve des observations énoncées ci-après.

4. En approuvant le document, les membres du Sous-comité formulent les observations suivantes :

- a) il convient d'adapter le modèle du formulaire aux programmes régionaux ;
- b) il convient de clarifier que le secteur privé est appelé à participer à la mise en œuvre du Programme pilote pour la résilience climatique (PPCR) ;
- c) les banques multilatérales de développement (BMD) doivent être prêtes à aider les pays qui en font la demande à remplir le formulaire d'acceptation de l'invitation à participer ; et
- d) le formulaire doit être complété dans un délai de six à huit semaines.

Point 5 de l'ordre du jour. Rapport du Groupe d'experts du PPCR sur le projet de sélection des programmes pilotes

5. Le document PPCR/SC.2/5 intitulé *Report of the PPCR Expert Group: Proposal for Selection of Pilot Programs*, est présenté par trois membres du Groupe d'experts du PPCR, à savoir MM. Saleemul Huq et Ian Burton, Coprésidents du Groupe, et M. Nick Brooks, membre du Groupe.

6. Suite à la présentation du rapport, le Sous-comité organise une séance de questions-réponses avec les experts. Il félicite le Groupe de travail pour l'ampleur et la qualité du travail réalisé et note que le document constitue une base analytique solide pour la sélection des programmes pilotes.

7. Le Sous-comité convient d'examiner la liste d'actions prioritaires dressée par le Groupe d'experts. Sur la base des recommandations formulées par ce dernier, le Sous-comité décide d'inviter les pays suivants à participer au PPCR :

1. Bangladesh
2. Bolivie
3. Cambodge
4. Mozambique
5. Népal
6. Niger
7. Tadjikistan
8. Zambie

8. En ce qui concerne la recommandation formulée par le Groupe d'experts quant à l'élaboration de programmes régionaux pour les Caraïbes et le Pacifique Sud, le Sous-comité demande au Groupe d'experts d'approfondir son analyse, en collaboration avec les BMD et les organisations régionales concernées, afin de recommander les groupes de pays à inclure dans chaque programme régional. Pour aider le Groupe d'experts dans ces travaux, l'Unité administrative est priée d'établir de nouvelles directives, en coopération avec le Comité des BMD, en vue de préciser les modalités d'organisation et d'application des programmes régionaux ainsi que les objectifs prévus. Elle est également invitée à indiquer quels sont les types d'activité ou les composantes de programme qui se prêtent le mieux, respectivement, à une mise en œuvre à l'échelon régional ou à une mise en œuvre de portée nationale, et quels sont les avantages, les synergies et les enseignements potentiels d'une approche régionale.

9. Le Sous-comité reconnaît également qu'il importe de veiller à respecter un certain équilibre régional lors de la sélection des programmes pilotes, et il demande au Groupe d'experts d'approfondir l'analyse de la situation des pays de la Région Moyen-Orient et Afrique du Nord, en vue d'associer un pays prioritaire de cette région au programme pilote.

10. Le Groupe d'experts est invité à formuler de nouvelles recommandations au Sous-comité dans les plus brefs délais. Il est convenu que le Groupe d'experts finalise son rapport dès que le Sous-comité aura sélectionné la totalité des programmes pilotes. Le rapport final sera publié sur le site web de l'Unité administrative.

11. Le Sous-comité convient que, dans le cadre des discussions initiales avec les pays dont la participation au programme pilote est envisagée, chaque pays pourrait être informé que le montant moyen des ressources mises à la disposition des pays serait d'environ 50 millions de dollars, dont approximativement la moitié est susceptible d'être fournie à titre de don. Il rappelle qu'aucun pays n'est tenu de contracter un prêt concessionnel pour pouvoir bénéficier d'un don.

Point 4 de l'ordre du jour. Conception du programme et financement du PPCR

12. Un exposé PowerPoint intitulé *PPCR Programming Design and Financing* (document PPCR/SC.2/4) est présenté aux membres du Sous-comité comme base de discussion sur les modalités de programmation et le financement du PPCR.

13. Le Sous-comité convient que les principes énoncés dans ledit document constituent un bon point de départ pour définir les modalités de programmation et de financement du PPCR.

Il demande à ce que les observations suivantes soient prises en considération lors de l'élaboration du document de programmation :

- a) le PPCR est dirigé par le pays concerné, et il est mené à bien dans le contexte plus large de la réduction de la pauvreté et du développement durable ;
- b) un objectif essentiel du PPCR est de prendre systématiquement en compte la résilience au climat dans la planification du développement, l'accent étant mis sur la planification en amont : le temps et les efforts nécessaires à une bonne coordination politique au plus haut niveau ne doivent en aucun cas être sous-estimés ;
- c) les critères de préparation de rapports au titre du PPCR doivent être clairement établis ;
- d) la mise en œuvre du PPCR doit être propre à chaque pays, et le document de programmation suffisamment souple pour être adapté au contexte national ; et
- e) l'allocation de ressources doit faire l'objet d'une plus grande attention, en particulier s'agissant de déterminer les composantes/activités qui se prêtent à un financement à titre de don, et celles qu'il convient plutôt de financer par des prêts assortis de conditions très favorables.

14. Le Sous-comité reconnaît que le document de programmation est étroitement lié au cadre d'évaluation des résultats qui est en cours d'élaboration par un Groupe de travail présidé par le Canada et qui sera présenté, pour examen, à la réunion du Sous-comité en mai 2009. Le Sous-comité convient que les deux documents doivent être élaborés en parallèle.

15. Le Sous-comité demande à l'Unité administrative de formuler des directives pour guider les premières missions conjointes qui seront effectuées dans les pays retenus comme pilotes, et de les diffuser pour examen et approbation par courrier, de manière à ne pas retarder le déroulement de ces missions dans les pays qui auront complété le formulaire d'acceptation de l'invitation à participer au PPCR.

Point 6 de l'ordre du jour. Questions diverses

16. Compte tenu de l'excellent travail réalisé par le Groupe d'experts du PPCR chargé de formuler des recommandations relatives à la sélection des programmes pilotes, l'Unité administrative est invitée à préparer une note qui sera soumise, pour examen, à la prochaine réunion du Sous-comité sur le recours à des experts-conseils. Cette note définira le champ des activités futures susceptibles de bénéficier de ce type de services-conseils, les modalités d'intervention des experts (prestations ponctuelles ou comité permanent) et les implications budgétaires de chaque option.

17. Les Coprésidents invitent les membres du Sous-comité à élire deux coprésidents pour un mandat de six mois (à compter du 15 avril prochain). Conformément à la structure du PPCR approuvée par le Comité du SCF, « le Sous-comité du PPCR élit ses propres Coprésidents pour

un mandat de six mois, l'un des deux devant être un représentant d'un pays contribuant, et l'autre un représentant d'un pays bénéficiaire ». Les membres du Comité du fonds fiduciaire conviennent que les membres du Sous-comité poursuivent leurs consultations en vue de proposer des candidatures à la coprésidence, qui seront approuvées par courrier.

Point 7 de l'ordre du jour. Clôture de la séance

18. La séance est close le 28 janvier.